

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 24 JUIN 2021
Procès-verbal n° 06-2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1 - Gardiennage de l'église de Valloire pour l'été 2021 - Convention commune de Valloire/fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (FACIM)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gardiennage été 2021 à intervenir avec la FACIM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2 - Convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG 73)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique à intervenir avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3 - Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 - modalités d'exercice de la compétence organisation de la mobilité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conserver une partie de la compétence juridique d'autorité organisatrice de la mobilité pour le service de transport communal déjà organisé suivant : navettes touristiques intra-station hivernales et estivales.

4 - Création et composition de la commission communale du marché forain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer une commission communale du marché forain composée ainsi qu'il suit :

- ✓ Un Président en la personne du maire ou de son représentant, l'adjoindant à la vie locale,
- ✓ Un conseiller municipal, M. CLAPPIER Pascal,
- ✓ Un représentant de la direction générale des services,

- ✓ Un représentant de la police municipale ou ASVP,
- ✓ Un représentant des commerçants non sédentaires alimentaires,
- ✓ Un représentant des commerçants non sédentaires non alimentaires,
- ✓ Deux représentants des organisations professionnelles.

5 - Feuille de route municipale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la feuille de route municipale 2020-2026.

6 - Immobilier de loisirs : création et composition d'une commission municipale dédiée – création d'un Club des propriétaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'une commission municipale « Immobilier de loisirs », composée ainsi qu'il suit : RETORNAZ André, FALCOZ Corine, MAGNIN Carine, RAMBAUD Marie-Pierre, MARTIN Jean-Marie, FEUTRIER Stéphanie, GRANGE Christian
- D'approuver la création du « Club des propriétaires »,
- D'approuver l'organisation d'un évènement de lancement du Club et d'une plateforme web dédiée aux propriétaires de résidences secondaires à Valloire.

7 - Budget principal : compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du budget principal, exercice 2020, du trésorier municipal.

8 - Budget principal : compte administratif 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget principal 2020.

9 - Budget principal : affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget principal 2020 de la manière suivante :

- ✓ 938 220.89 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 ;
- ✓ report de la somme de 880 763.57 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

10 - Budget annexe des équipements touristiques : compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du budget annexe des équipements touristiques, exercice 2020, du trésorier municipal.

11 - Budget annexe des équipements touristiques : compte administratif 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget annexe des équipements touristiques 2020.

12 - Budget annexe des équipements touristiques : affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget annexe des équipements touristiques 2020 de la manière suivante :

✓ report de la somme de 1 301 533,75 € en excédent de la section d'investissement au compte 001.

13 - Budget annexe eau-assainissement : compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du budget annexe eau-assainissement, exercice 2020, du trésorier municipal.

14- Budget annexe eau-assainissement : compte administratif 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget annexe eau-assainissement 2020.

15 - Budget annexe eau-assainissement : affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget annexe eau-assainissement 2020 de la manière suivante :

- ✓ 46 736.77 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 ;
- ✓ report de la somme de 36 697.23 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

16 - Budget annexe parc de stationnement : compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du budget annexe parc de stationnement, exercice 2020, du trésorier municipal.

17 - Budget annexe parc de stationnement : compte administratif 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget annexe parc de stationnement 2020.

18 - Budget annexe parc de stationnement : affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget annexe parc de stationnement 2020 de la manière suivante :

- ✓ report de la somme de 24 786,48 € en déficit de la section d'investissement au compte 001.

19 - Budget annexe microcentrales : compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du budget annexe microcentrales, exercice 2020, du trésorier municipal.

20 - Budget annexe microcentrales : compte administratif 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget annexe microcentrales 2020.

21 - Budget annexe microcentrales : affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget annexe microcentrales 2020 de la manière suivante :

- ✓ report de la somme de 130 589,74 € en déficit de la section d'investissement au compte 001.

22 - Délégation de service public remontées mécaniques, domaine skiable et équipements touristiques : compte-rendu annuel au concédant 2019-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du compte-rendu annuel de la SEM Valloire pour l'année comptable 2019-2020 tel que déposé sur la table des délibérés.

23 - Baux Commune de Valloire – Télédiffusion de France (TDF)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux baux d'une durée de 20 ans relatifs à l'exploitation de trois sites radioélectriques sur le territoire communal (Fort du télégraphe, Poingt Ravier et Altiport) par TDF et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

24 - Taxe de séjour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le taux d'abattement applicable aux hébergements soumis à la taxe de séjour forfaitaire (meublés de tourisme) en le faisant passer de 50% à 65%.

25 - Transaction foncière Commune de Valloire – Indivision Jullien – Consorts Jullien – SCI La Grotte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les transactions foncières à intervenir avec la SCI La Grotte, l'indivision Jullien et les consorts Jullien telles que relatées dans l'exposé des motifs de la présente délibération ainsi que les actes notariés afférents et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.
La délibération du 9 mai 2007 est abrogée.

26 - Marché public de déneigement programme 2021-2025 – autorisation de signature du marché

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De prendre acte du marché formalisé de déneigement, programme 2021-2025, attribué par la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :
 - Lot 1 à l'entreprise BUTTARD, Chalet des quatre Frênes – 73450 VALLOIRE,
 - Lot 2 à GAEC SABAUDIA Les Granges – 73450 VALLOIRE,
 - Lot 3-1 à l'entreprise BOCHU, Saint Vincent – 73140 ST MARTIN D'ARC,
 - Lot 3-2 l'entreprise CGM, 1 rue du Temple – 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE,
 - Lot 4 à l'entreprise CGM, 1 rue du Temple – 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE,
 - Lot 5 à l'entreprise BOCHU, Saint Vincent – 73140 ST MARTIN D'ARC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces divers marchés publics de service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 24 juin 2021 à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Dominique RETORNAZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

